PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf mai à 20h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne GRIGNON, Maire.

Etaient présents:
Mme GRIGNON, Maire,
M. MOREL, Mmes BERGANTZ, ROISEUX Adjoints au Maire,
Mmes ALLEAUME BONGERT, GROS, SANTERNE
MM. GOUSSARD, HILBERT, JOST, MUESSER,
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés:
Monsieur ALISSE représenté par Monsieur HILBERT
Monsieur MAGNÉ représenté par Madame BERGANTZ
Madame ORAIN représentée par Madame SANTERNE
Monsieur RAUX représenté par Madame GRIGNON

Etaient absents : Mmes LAMIOT-DRAY, MANABRE-GOUEZOU, M. RENOULT

Secrétaire : Monsieur JOST

ORDRE DU JOUR :
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Fête de l'école : convention avec la Récré et l'école
- Convention d'utilisation des installations de tennis sur la commune
- Convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de conseil en urbanisme et d'instruction des autorisations d'occupation des sols
- Compte-rendu annuel de concession de distribution publique de Gaz Naturel relatif à l'exercice 2015 (GRDF)
- Formation du jury d'assises – année 2018 – tirage au sort en séance publique à partir de la liste électorale
- Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
Monsieur JOST est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2017

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 29 mars 2017.

Madame le Maire demande à ajouter un point complémentaire à l'ordre du jour :
Remplacement des menuiseries extérieures à l'école des Sources
A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent.

2017-21- REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES A L'ECOLE DES SOURCES

Madame ROISEUX rappelle que la commune est engagée depuis plusieurs années dans un programme d'amélioration des performances énergétiques de ses bâtiments publics. Plusieurs devis ont été demandés pour effectuer des travaux de remplacement des dernières menuiseries extérieures en simple vitrage existantes à l'école. Les travaux seraient réalisés cet été pendant la période des congés scolaires. Il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise MVA, mieux-disante, pour un montant de 16 861 € HT soit 20 233,20 € TTC.

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des marchés publics,
Vu le devis de l'entreprise MVA pour le remplacement des menuiseries extérieures à l'école pour un montant de 16 861 € HT soit 20 233,20 € TTC,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise MVA, sise 16 rue Gustave Eiffel –ZA du Bel Air à Rambouillet, pour le remplacement des menuiseries extérieures à l'école pour un montant de 16 861 euros HT soit 20 233,20 euros TTC
AUTORISE le maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux
DIT que le montant de la dépense est prévu au budget primitif 2017.

2017-22- FETE DE L'ECOLE : CONVENTION AVEC LA RECRE ET L'ECOLE

Madame BERGANTZ rappelle que cette année la fête de l'école aura lieu le 24 juin 2017 et qu'il convient de prévoir les modalités d'utilisation des locaux de l'école et du centre polyvalent.

Le Conseil municipal,
Vu le projet de convention entre la commune, l'école des Sources et l'association « La Récré »,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les termes de la convention relative à l'organisation de la fête de l'école entre la commune, l'école des Sources et l'association « La Récré »,
AUTORISE le maire à signer ladite convention.

2017-23- CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS DE TENNIS SUR LA COMMUNE DE LEVIS SAINT NOM

Madame BERGANTZ précise que la convention des installations de tennis sur la commune conclue avec le Tennis Club est arrivée à échéance. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la conclusion d'une nouvelle convention définissant les conditions d'utilisation par le Tennis Club des installations de tennis.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention d'utilisation des installations de tennis sur la commune de Lévis Saint Nom,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les termes de la convention d'utilisation des installations de tennis à intervenir avec le Tennis Club,
AUTORISE le maire à signer ladite convention.

2017-24- CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN URBANISME ET D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS

Madame le Maire rappelle que la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de conseil en urbanisme et d'instruction des autorisations d'occupation des sols au sein de la commune arrive à échéance. Il est proposé de la renouveler et d'opter pour une mise à disposition ponctuelle. La collectivité participera aux frais d'intervention du CIG à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire fixé et révisé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CIG soit, pour 2017 à 57,50 euros par heure de travail.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le projet de convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de conseil en urbanisme et d'instruction des autorisations d'occupation des sols au sein de la commune,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de conseil en urbanisme et d'instruction des autorisations d'occupation des sols,
AUTORISE le maire à signer ladite convention.

2017-25- COMPTE-RENDU ANNUEL DE CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL RELATIF A L'EXERCICE 2015 (GRDF)

Madame le maire présente le compte-rendu annuel de concession 2015 présenté par Gaz réseau Distribution France (GrDF) relatif à la distribution de gaz sur la commune.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le compte-rendu annuel de concession 2015 présenté par Gaz réseau Distribution France (GrDF) relatif à la distribution de gaz sur la commune,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
PREND ACTE du compte-rendu annuel de concession présenté par Gaz réseau Distribution France (GrDF).

FORMATION DU JURY D'ASSISES – ANNEE 2018 – TIRAGE AU SORT EN SEANCE PUBLIQUE A PARTIR DE LA LISTE ELECTORALE

Il a été procédé à un tirage au sort à partir de la liste électorale de trois personnes pour la formation du jury d'assises de l'année 2018.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Décision n°2017-AL1 du 25 avril 2017 : cession de véhicule de marque PEUGEOT type Boxer, mis en circulation le 6 octobre 2000 pour un montant de 2 000 euros.

QUESTIONS DIVERSES
Un point est fait sur le planning de la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles qui auront lieu les 11 et 18 juin prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Affiché le 23/05/2017